



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 7 Décembre 2021

DECISION DU PRÉSIDENT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA
PRISE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Convention de mise à disposition d'une piste BMX entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Commune de Bastia.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget ;

OBJET : Convention de mise à disposition d'une piste BMX entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Commune de Bastia.

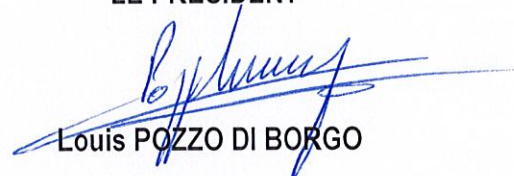
APPROUVE

La convention, ci-annexée, établie entre la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) et la Commune de Bastia pour la mise à disposition d'une piste BMX (les modules de la piste, une remorque de transport, et la piste) à titre gracieux, pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 14 DEC. 2021
et publication ou notification
du 14 DEC. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHRAOUI